



PROCÈS-VERBAL

19

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 OCTOBRE 2015** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration
Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration
Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration
Monsieur Edward Janiszewski, membre du conseil d'administration
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration
Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration
Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration
Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale. Monsieur Marvin Rotrand a dû quitter en cours de séance. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

Madame Danièle Porret, assistant secrétaire de la STM participe à l'assemblée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle sept (7) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 15, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2015-276 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2015-277 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 2 ET 10 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lus et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues respectivement les 2 et 10 septembre 2015.

CA-2015-278 AUTORISER L'EXERCICE DES DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC. FOURNITURE DE PNEUS RADIAUX POUR AUTOBUS URBAINS (ACHATS REGROUPÉS) STM-4525-05-13-54 RÉSOLUTION CA-2013-266

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser la STM, autant personnellement qu'à titre de mandataire de sept (7) autres sociétés de transport en commun, à exercer les deux (2) options de renouvellement du contrat pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains adjudgé à **MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.**, pour deux (2) périodes de douze (12) mois chacune, du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 octobre 2017, selon le tableau joint à la recommandation, le tout pour un montant de 7 559 543,72 \$, plus les taxes de 1 132 041,67 \$; pour un montant maximum de 8 691 585,40 \$, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire et selon les conditions de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2013 signée par les neuf (9) sociétés de transport en commun du Québec;

Adjudicataire	STM	STL	RTL	RTC	STLevis	STTR	STSherbrooke	STSaguenay	Total adjudicataire
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	5 449 236,10 \$	578 300,00 \$	742 651,97 \$	337 772,92 \$	105 502,82 \$	95 672,97 \$	85 605,57 \$	164 801,37 \$	7 559 543,72 \$
Montant sans taxes	5 449 236,10 \$	578 300,00 \$	742 651,97 \$	337 772,92 \$	105 502,82 \$	95 672,97 \$	85 605,57 \$	164 801,37 \$	7 559 543,72 \$
TPS (5%)	272 461,81 \$	28 915,00 \$	37 132,60 \$	16 888,65 \$	5 275,14 \$	4 783,65 \$	4 280,28 \$	8 240,07 \$	377 977,19 \$
TVQ (9,975%)	543 561,30 \$	57 685,43 \$	74 079,53 \$	33 692,85 \$	10 523,91 \$	9 543,38 \$	8 539,16 \$	16 438,94 \$	754 064,49 \$
Montant Total avec taxes	6 265 259,21 \$	664 900,43 \$	853 864,10 \$	388 354,42 \$	121 301,87 \$	110 000,00 \$	98 425,00 \$	189 480,38 \$	8 691 585,40 \$

2° d'approuver pour la STM un montant de **5 449 236,10 \$**, plus les taxes de **816 023,11 \$**, pour un montant maximum de **6 265 259,21 \$**;

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2015-279 OCTROYER UN CONTRAT
PRO-IV TECHNOLOGY LLC
CONTRAT DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN DU LOGICIEL PRO IV (GESMAT) ET POUR
LA MISE À NIVEAU À LA VERSION 8
STM-5098-06-15-68

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'octroyer à **PRO-IV TECHNOLOGY LLC**, le contrat pour la mise à niveau du logiciel Pro IV (GESMAT) à la version 8, au montant de **175 314,00 \$ USD**, plus les taxes de **26 253,27 \$ USD**;
 - 2° d'octroyer à **PRO-IV TECHNOLOGY LLC**, un contrat de support et d'entretien du logiciel Pro IV (GESMAT), pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2017, au montant de **70 118,00 \$ USD**, plus les taxes de **10 500,17 \$ USD**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **282 185,44 \$ USD**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions de la proposition du 27 juillet 2015.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre		39300
Compte	552170	552170
Ordre interne	500305	
Montants	201 567,27 \$ USD	80 618,17 \$ USD

CA-2015-280 ADJUGER UN CONTRAT
CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE
COMPLEXE CRÉMAZIE - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR LAVAGE AU BÂTIMENT
TRANSITOIRE
STM-5077-06-15-82

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE**, un contrat de construction pour l'aménagement du secteur lavage au bâtiment transitoire, au montant de **1 319 000,00 \$**, plus les taxes de **197 520,25 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 516 520,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux autres termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5077-06-15-82).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	280007
Règlement d'emprunt	R-143-B

CA-2015-281 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DE POTENTIEL
STM-4259-05-12-02
RÉSOLUTIONS CA-2012-309 ET CA-2014-256

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services professionnels pour l'évaluation de potentiel, adjugé à **SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.**, à compter du 7 novembre 2015 jusqu'au 6 novembre 2016, au montant de **219 000,00 \$**, plus les taxes de **32 795,25 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **251 795,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4259-05-12-02).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centres	37100	37700
Compte	553990	553990
Montants	205 517,81 \$	46 277,44 \$

CA-2015-282 ADJUGER UN CONTRAT
AECOM CONSULTANTS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION DE LA DISPERSION
ATMOSPHÉRIQUE ET D'ÉMISSION DE CONTAMINANTS
STM-5013-02-15-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **AECOM CONSULTANTS INC.**, un contrat de services professionnels en évaluation de la dispersion atmosphérique et d'émission de contaminants, au montant de **232 827,97 \$**, plus les taxes de **34 865,99 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant total pour la Société de **267 693,96 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux autres termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5013-02-15-10).

	IMPUTATION
Centre	20001
Compte	551130
Ordre interne	303501
Réseau activité	6013615
Imputation-extra comptable	20000

CA-2015-283 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT
GROUPE AXINO INC
RÉFECTION DE LA STATION BEAUBIEN
STM-4866-09-14-64
RÉSOLUTION CA-2015-052

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'approuver une modification au contrat adjudgé à **GROUPE AXINO INC.** pour les travaux de réfection de la station Beaubien afin de retirer du contrat, les travaux de démolition de la marquise existante, la construction de la nouvelle marquise et de l'enclos à déchets, le tout pour un crédit de **340 000,00 \$**, plus les taxes de **50 915,00 \$**;

le tout pour un crédit total pour la Société de **390 915,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses pour ce contrat autorisé par la résolution CA-2015-052 (STM-4866-09-14-64).

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-121

CA-2015-284 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
GJB ARCHITECTES EN CONSORTIUM
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE BUREAU DE PROJETS
INFRASTRUCTURES MÉTRO
STM-4252-05-12-52
RÉSOLUTION CA-2012-273

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels en architecture pour le Bureau de projets Infrastructures Métro, adjudgé à **GJB ARCHITECTES EN CONSORTIUM**, au montant maximal de **6 040 996,05 \$**, plus les taxes applicables de **904 639,16 \$**, pour un montant total maximal de **6 945 635,21 \$**. Le renouvellement a pour but de réaliser la phase 2 du programme Réno-Infrastructures (RI2), pour une durée approximative de (6) six ans, le contrat pourra se poursuivre jusqu'à ce que les projets de la phase 2 ou tout autre projet confié au Bureau de projets soient terminés;

2° d'autoriser une enveloppe additionnelle de **3 000 000,00 \$**, plus les taxes applicables de **449 250,00 \$**, pour un montant total maximal de **3 449 250,00 \$**, pour la réalisation de mandats connexes à RI2 qui pourraient être confiés au Bureau de projets Infrastructures Métro. Chacun de ces mandats devra être préalablement approuvé par le directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs. Il faut noter que ces mandats additionnels connexes ne seront pas imputables au règlement d'emprunt R-154 dévolu à la phase 2 du programme Réno-Infrastructures. Un financement distinct est donc à prévoir au moment opportun pour ces mandats;

le tout pour un montant total pour la Société de **10 394 885,21 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4252-05-12-52).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	312000
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2015-285 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
SNC-LAVALIN INC.
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE BUREAU DE PROJETS
INFRASTRUCTURES MÉTRO
STM-3725-10-09-03
RÉSOLUTION CA-2012-085

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels en ingénierie pour le Bureau de projets Infrastructures Métro, adjudgé à **SNC-LAVALIN INC.** au montant maximal de **24 943 968,65 \$**, plus les taxes applicables de **3 735 359,31 \$**, pour un montant total maximal de **28 679 327,95 \$**. Le renouvellement a pour but de réaliser la phase 2 du programme Réno-Infrastructures (RI2), pour une durée approximative de six (6) ans, le contrat pourra se poursuivre jusqu'à ce que les projets de la phase 2 ou tout autre projet confié au Bureau de projets soient terminés;
- 2° d'autoriser une enveloppe additionnelle de **6 235 992,16 \$**, plus les taxes applicables de **933 839,83 \$**, pour un montant total maximal de **7 169 831,99 \$**, pour la réalisation de mandats connexes à RI2 qui pourraient être confiés au Bureau de projets Infrastructures Métro. Chacun de ces mandats devra être préalablement approuvé par le directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs. Il faut noter que ces mandats additionnels connexes ne seront pas imputables au règlement d'emprunt R-154 dévolu à la phase 2 du programme Réno-Infrastructures. Un financement distinct est donc à prévoir au moment opportun pour ces mandats;

le tout pour un montant total pour la Société de **35 849 159,94 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux conditions mentionnées dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-3725-10-09-03).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	312000
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2015-286 RENOUVELLER L'ENTENTE DE PARTENARIAT "DUO AUTO + BUS" AVEC COMMUNAUTO POUR 2015-2016

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser le renouvellement d'un contrat entre la Société et Communauto pour la mise en place d'un forfait appelé Duo Auto+Bus favorisant le cocktail transport en permettant à une personne de combiner un abonnement aux services de partage de véhicules automobiles appartenant à Communauto à un abonnement annuel au titre de transport mensuel de la Société. Le contrat est pour une durée d'un an;
- 2° d'autoriser un rabais mensuel équivalant à 3,00 \$, plus les taxes appliquées sur les titres de transport STM pour chaque abonné Communauto inscrit au Duo Auto+Bus;
- 3° d'autoriser la direction exécutive - Affaires juridiques de la STM à rédiger l'entente à intervenir entre les parties dans les limites des paramètres prévus aux présentes;

le tout pour un montant total pour la Société de **127 028,98 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551590
Ordre interne	978016

CA-2015-287 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES (LEADERS À BORD À LA CARTE)
STM-5129-08-15-40

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres public intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES (LEADERS À BORD À LA CARTE) :**

➤ Expérience du ou des formateurs désignés	25 points
➤ Compréhension du mandat	25 points
➤ Stratégie de formation	20 points
➤ Compétences spécifiques du ou des formateurs désignés	30 points
TOTAL :	100 points

2° d'approuver la nomination des membres du comité de sélection et de leurs substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la recommandation, laquelle liste ne peut être rendue publique avant l'adjudication du contrat.

CA-2015-288 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX
STM-5131-08-15-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres sur invitation intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX :**

➤ Expertise de la firme	20 points
➤ Méthodologie proposée pour réaliser les mandats	20 points
➤ Compétence, expérience et relève de l'équipe ingénierie	30 points
➤ Compétence, expérience et relève de l'équipe technique	30 points
TOTAL :	100 points

2° d'approuver la nomination des membres du comité de sélection et de leurs substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la recommandation, laquelle liste ne peut être rendue publique avant l'adjudication du contrat.

CA-2015-289 RATIFIER LA DÉPENSE ACCORDÉE À TOUCHE PHD
CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DE L'OFFRE DE TRANSPORTS QUÉBEC SUR LES PROGRAMMES D'ABONNEMENT DE LA STM
RÉSOLUTION CA-2015-269

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Edward Janiszewski
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de ratifier la dépense de **316 181,25 \$** accordée à **TOUCHÉ PHD** pour l'achat de placement média web dans le cadre de la campagne de promotion " Un mois gratuit " et " 20 % aux finissants " sur le programme OPUS à l'année offert par Transports Québec.

Cette dépense est remboursée en totalité par Transports Québec.

Le tout pour un montant total pour la Société de **316 181,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551590

CA-2015-290 . LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2015-276 à CA-2015-290 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire générale



SYLVIE TREMBLAY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2015 À 17 h 30

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Mme Hélène Michel Angelina	Madame raconte qu'au cours du mois de mai 2015 un chauffeur de minibus du transport adapté (T.A.) lui a demandé de signer une pétition et de lui fournir toutes ses coordonnées. À la suite de cet incident, elle a déposé une plainte, mais elle n'a toujours pas reçu de réponse écrite, contrairement à ce qui est prévu dans le guide de référence du T.A.
Le président	Il demande au directeur - T.A., M. Mario Gagnon, de répondre à la question.
Mario Gagnon Directeur TA	Il précise qu'il s'agissait plutôt d'un chauffeur de taxi adapté qui souhaitait faire renouveler son permis restreint. Le chauffeur a été avisé et tout est rentré dans l'ordre. En ce qui concerne le Guide, la STM s'est engagée à faire un suivi pour toute plainte et c'est ce qu'elle fait. Dans le présent cas, il comprend que malgré le fait que plusieurs gestionnaires ont communiqué avec elle, madame souhaite avant tout recevoir une réponse écrite. Il va vérifier auprès de son équipe pour voir ce qu'il est possible de faire.
Le président	Il suggère à madame de rencontrer M. Mario Gagnon après l'assemblée publique.
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
M. Khalid Fensab	<p>Tout d'abord, monsieur remercie la STM pour le transport adapté et les améliorations apportées au système SIRTA.</p> <p>Par ailleurs, en regard du jumelage de motorisés, il propose à la STM de tenir un registre concernant la spécificité de l'équipement de déplacement de chacun des usagers du T.A. afin de permettre un meilleur jumelage, en fonction de l'espace disponible dans les véhicules. Il ajoute que l'actualisation des informations concernant la dimension de l'équipement utilisé pourrait fort bien se faire via le système SIRTA.</p> <p>Pour ce qui des ceintures ventrales à 2 points d'ancrage utilisées dans les fourgonnettes et minibus accessibles du T.A., il est d'avis qu'elles ne sont pas suffisantes pour assurer la sécurité des usagers se déplaçant en fauteuil roulant. Il ajoute que l'aménagement prévu dans les bus réguliers pour les fauteuils roulant n'est pas sécuritaire non plus. Il souhaite que la STM revoie l'aspect sécurité pour les fauteuils roulant.</p>
Le président	Concernant le jumelage, il demande à M. Mario Gagnon, directeur – T.A. de répondre à la question.
Mario Gagnon Directeur TA	Il remercie tout d'abord monsieur d'apprécier les améliorations apportées à SIRTA. Par la suite, concernant les jumelages, il dit qu'il est effectivement très utile pour la STM de connaître la dimension des équipements d'aide à la mobilité, mais qu'il arrive parfois que des utilisateurs changent d'équipement sans en informer la STM. C'est pourquoi, à chaque année, la STM insiste auprès de sa clientèle pour qu'une mise à jour des informations les concernant soit effectuée.

Le président La suggestion d'utiliser SIRTA pour effectuer l'actualisation des informations est bonne. Cependant, ce ne sont pas tous les gens qui utilisent l'informatique. Le message d'attente pourrait contenir un rappel concernant l'importance de procéder à une mise à jour des informations. En ce qui concerne les ceintures, une analyse sera demandée afin de connaître les coûts qu'engendrerait un éventuel changement et un suivi lui sera fait.

QUESTION 3

M. Noureddine Khemili

Monsieur indique qu'au cours des 2 dernières années, il a déposé une multitude de plaintes en regard du non-respect de l'horaire par le bus de la ligne 85 et la situation ne s'est toujours pas améliorée. Au contraire, il arrive parfois que le bus prévu vers 7 h 30 le matin ne passe tout simplement pas. On lui fournit toujours de vagues explications mais rien n'est fait. Même l'Bus qui avait été promis pour 2015 n'est toujours pas en fonction.

Le président Il comprend que les réponses qu'il a obtenues ne semblent pas le satisfaire mais il y a effectivement des enjeux qui font en sorte que certains circuits ne sont pas en mesure de respecter l'horaire planifié (engorgement de la circulation, problèmes mécaniques, etc.). Une vérification sera demandée concernant le circuit 85 et un suivi lui sera fait.

Le directeur général

Il confirme qu'il y a effectivement plusieurs problématiques : la congestion causée par les nombreux chantiers, la rénovation des installations pour l'entretien des véhicules. Une analyse de l'historique de la ligne 85 pour le mois de septembre sera faite et un suivi lui sera fait.

QUESTION 4

M. Nicola Zoghbi

Concernant l'accès des vélos dans le réseau du métro, monsieur souhaite que le nombre de jours d'interdiction soit revu à la baisse et que l'on procède plutôt à des restrictions de certaines portions du réseau au lieu de l'entière. Il suggère également d'autoriser l'accès en contre-sens, durant les périodes de pointe.

Le président La STM a pris cette décision en fonction de normes de sécurité. Toutefois, une analyse des journées de restriction et une évaluation quant à la possibilité de permettre un accès en contre-sens seront effectuées et un suivi lui sera fait.

QUESTION 5

M. Keeyan Ravanshid

Monsieur souhaite que la STM installe une borne de chargement pour les cartes OPUS au Collège Marianapolis.

Le président Il lui propose plutôt d'acquérir un lecteur *OPUS en ligne* qui permet la recharge à distance et qui pourra être utilisé par tous les étudiants via un lecteur de type USB. Ce lecteur peut être rapidement acquis à l'adresse : opusenligne.ca.

Le directeur général

Il ajoute que pour toute question ou information supplémentaire, il peut communiquer avec le Service à la clientèle.

QUESTION 6

M. Zachary Wagman

Tout d'abord, monsieur félicite la STM pour sa nouvelle signalisation dans le métro, qu'il a pu voir dans la vidéo intitulée : *La signalétique*, disponible sur le site Web de la STM.

Par ailleurs, il souhaite que l'on ajoute la mention « Étudiant » sur les cartes destinées à cette catégorie d'utilisateurs.

Le président Il explique que les cartes OPUS appartenant aux étudiants ou aux personnes âgées de 65 ans et plus sont les seules cartes affichant un photographie.

Linda Lebrun
D.E. – Planification, finances et contrôle

Pour les étudiants âgés de 12 à 18 ans, pour avoir droit au tarif réduit il faut absolument que le titre unitaire soit chargé dans la carte OPUS.

QUESTION 7

M. Claude Kazadi

Monsieur, représentant de l'organisme *Cent tambours mille trompettes*, souhaite donner suite à son intervention du 4 février dernier, concernant son application GPX Guide qu'il a mise au point pour permettre aux usagers d'embarquer dans la voiture de métro qui arrivera directement en face de l'escalier ou de l'ascenseur de leur station de destination. Il souhaite obtenir la permission de faire une démonstration de cette application.

Le président Il lui indique que l'on prendra connaissance de l'application et que l'on verra à lui soumettre nos commentaires.
